



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/12

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Délégation de service public du Parc des expositions – Rapport annuel 2024

Pour rappel, la Commune a signé le 16 septembre 2014 une délégation de service public du parc des expositions au profit de l'Association de Foire-Exposition de la Haute-Savoie Mont-Blanc.

Par un avenant n°1 approuvé par délibération le 20 novembre 2019, les parties ont modifié le contrat de délégation de service public pour intégrer la réalisation d'un programme de travaux de sauvegarde, dont les coûts et les charges ont été répartis entre elles. Puis par avenant n°2 approuvé par délibération le 16 octobre 2024, le contrat a été modifié afin d'intégrer la réhabilitation de la partie haute du parc.

L'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique relatif aux contrats de concession dispose que : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.*

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Parallèlement l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose « *Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

L'Association Foire-Exposition de la Haute-Savoie a communiqué son rapport annuel pour 2024 à la Commune, lequel a été examiné en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 novembre 2025 laquelle a estimé que le délégataire respecte bien l'objet du contrat et ses conditions générales.

La CCSPL a analysé les chiffres clés du rapport et malgré la baisse de chiffres d'affaires des salons type « Mieux Vivre », a relevé les efforts fait par l'association pour se réinventer et se développer vers d'autres activités tels que l'organisation d'évènements d'ampleur (Vaches en piste...).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

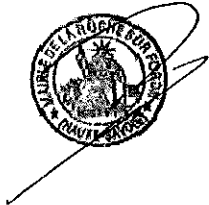
Vu la convention de délégation de service public du Parc des expositions de la Roche-sur-Foron du 16 septembre 2014, et ses avenants en date du 30 décembre 2019 et du 10 février 2025,

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **PREND ACTE** du rapport 2024 de la délégation de service public du parc des expositions et des conclusions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'y reportant.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

